



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Emir Kir, *Président* ;
Mohammed Jabour, Nezahat Namli, Kadir Özkonakci, Dorah Ilunga Kabulu, Safa Akyol, Marie-José Byl, *Échevin(e)s* ;
Luc Frémal, *Président du CPAS* ;
Marie-Rose Laevers, *Secrétaire communale*.

Séance du 24.03.26

#Objet : Transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics de Saint-Josse-ten-Noode; rapport annuel 2025. #

Le Collège,

Vu l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois du 14 décembre 2017 ;

Considérant l'article 7 § 1^{er} visant à l'établissement d'un rapport annuel à l'issue de chaque année civile ;

Décide :

D'adopter le rapport annuel relatif à l'année 2025 versé au dossier, lequel comprend :

- le relevé des présences en réunion des mandataires communaux ;
- le relevé des rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation des mandataires communaux ;
- l'inventaire des missions auxquelles chacun des mandataires communaux a participé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ;
- l'inventaire des marchés publics conclus par la commune ;
- la liste des subsides octroyés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Marie-Rose Laevers

Le Président,
(s) Emir Kir

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 24 mars 2026

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,

Marie-Rose Laevers



Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
L'Echevin(e) délégué(e),

Mohammed Jabour